

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-1760/SG/FIN autorisant la Société Chic Parisien et M. Osman Guelleh, Farah à acquérir un immeuble bâti, sis à Djibouti, avenue G.-Clemenceau et de la rue de Paris, titre foncier n°185.

n° 71-1760/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
24 décembre 1971

Numéro JO
n° 1 du 10/01/1972

Date du numéro
1 octobre 1972

TEXTE INTÉGRAL

La Société «Chic Parisien» et M. Osman Guelleh Farah sont autorisés à acquérir un immeuble bâti, sis a Djibouti, avenue Georges-Clemenceau et de la rue de Paris, immatriculé au livre du Territoire sous le n° 185 au nom de Mariam, Zeïnah et Saïïda Bent Mohamed Al-Makboul.